



La laïcité : un enjeu républicain

> **POUR FÊTER L'ANNIVERSAIRE du « Serment de Vincennes » le Comité départemental d'action laïque (CDAL) présente trois superbes expositions à l'Hôtel de ville de Roye, jusqu'au 18 juin.**

Une exposition sur l'histoire de la laïcité (présentée par la Ligue de l'enseignement), une autre sur les affiches ayant marqué les combats pour la laïcité (la collection d'Alain Gesgon, l'historien de l'affiche politique), une troisième qui reprend les quatre dates les plus importantes du XXe siècle pour sa défense (présentée par les délégués départementaux de l'Éducation nationale), sont actuellement visibles aux trois niveaux de l'Hôtel de ville. Une vitrine avec un florilège d'ouvrages sur le thème de la laïcité complète le tout.

L'inauguration s'est faite en présence des cinq composantes du Comité départemental d'action laïque, à savoir les Délégués départementaux de l'Éducation nationale de la Somme (DDEN), la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE), la Ligue de l'enseignement, le Syndicat des Enseignants (SE-UNSA) et sa fédération l'Unsa-Education. Les discours se sont succédé : M. Olivier Spinelli représentant la municipalité de Roye, Mme Christine Lefèbre le Conseil Général, M. Jean-Philippe Rincheval et Mme Marie-Claude Zeisler le CDAL. Tous quatre ont mis l'accent sur le fait que les combats pour préserver les valeurs de la République, et en particulier la laïcité, ne sont jamais définitivement gagnés. Face aux communautarismes et aux différents intégrismes qui la menacent, la démocratie serait vite en péril sans la vigilance de ses défenseurs.

Une conférence de qualité

Pour faire le point sur l'actualité de la laïcité, et parallèlement à ces expositions, le CDAL organisait une conférence-débat dans la salle d'honneur de la mairie, à laquelle

ont participé plus de quatre-vingts personnes. Trois spécialistes ont apporté sur le sujet des éclairages différents et complémentaires.

Laurent Escure, secrétaire général du Comité national d'action laïque (CNAL), a défini la laïcité dans son aspect quotidien, les devoirs et les dérives, sa confusion avec certaines formes de tolérance, sa « récupération » politique et médiatique, et a redonné au devoir de laïcité son sens premier.

Eddy Khaldi, secrétaire national de l'Unsa-Education et auteur du livre « *Main basse sur l'école publique* », a développé l'histoire de la laïcité, apportant une grande quantité de précisions, chiffrées sur les écoles privées et publiques (nombres, budgets...). Selon lui, l'évolution de la société, inéluctable, transforme l'École-institution en école-produit de consommation, rendant d'autant plus importante la défense du rôle véritable de l'école et le respect des valeurs républicaines.

Jean Moreau, vice-président national des DDEN, a retracé l'histoire du « Serment de Vincennes » (voir encadré), dont il a été l'un des acteurs, puis a abordé la laïcité sous ses aspects philosophiques, moraux, sociologiques. Emmaillant ses propos de pensées glanées au cours de sa longue expérience d'enseignant, il a donné à l'enfant sa vraie place, soulignant les différences de parcours entre un enfant handicapé, un enfant étranger et un enfant issu d'un milieu privilégié.

Un débat s'est ensuite engagé avec la salle, avec de nombreuses questions d'actualité. Notons par exemple « *La laïcité ne se résume-t-elle aujourd'hui qu'au port de la burqa ?* ». Une réponse particulièrement intéressante fut donnée, impliquant médias et politiques.

Il y a 50 ans, le « Serment de Vincennes »

Le 31 décembre 1959, la « loi Debré » votée par l'Assemblée nationale, est entérinée par le Sénat. En permettant à l'Etat de financer les écoles privées, elle porte gravement atteinte à l'école publique et laïque. Dès le mois de janvier, le Comité national d'action laïque lance une grande pétition. 165 000 cahiers à pages numérotées sont expédiés et répartis dans les 36 000 communes françaises. Le texte de la pétition demande aux citoyens de protester solennellement contre la loi Debré et d'en demander l'abrogation. 10 813 697 signatures sont recueillies. Du jamais vu ! Pour sa part, le département de la Somme affichera 162 818 signatures, ce qui dépasse la majorité absolue des votants aux élections de novembre 1958 ! Les résultats de la pétition sont proclamés le 19 juin 1960 et à la suite d'une assemblée générale à laquelle participent 350 000 personnes, les manifestants font le serment solennel « de s'opposer à cette loi contraire à l'évolution historique de la nation, de lutter sans trêve et sans défaillance jusqu'à son abrogation, et d'obtenir que l'effort scolaire de la République soit uniquement réservé à l'école de la nation, espoir de notre jeunesse. ».

Jean-Philippe Rincheval
Secrétaire général du CDAL

